Mulhouse : associatif et politicienne UDI le jour , marchands de sommeil et exploiteurs de clandestins la nuit

18/06/2017 à 10h04

Un couple de Brunstattois ainsi qu'une troisième personne ont été mis en examen, hier, pour fraude fiscale, blanchiment, abus de biens sociaux et aide à l'entrée irrégulière sur le territoire. Ils louaient sans déclaration des logements à Mulhouse.

Cela faisait sept mois que les enquêteurs de l'antenne mulhousienne de la direction interrégionale de la police judiciaire (DIPJ) de Strasbourg travaillaient en toute discrétion sur commission rogatoire d'un juge d'instruction, sur une affaire de blanchiment, de fraude fiscale et d'aide à l'entrée irrégulière sur le territoire français. « L'affaire est exemplaire et l'enquête s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, l'économie souterraine et l'exploitation de populations en situation précaire. C'est une des priorités de l'actuelle politique pénale » , a précisé le procureur de la République de Mulhouse, Dominique Alzeari.

Un homme était alors clairement visé à la fois à titre privé, mais aussi par le biais de ses multiples SCI (sociétés civiles immobilières). Le chef d'entreprise, résidant à Brunstatt et considéré comme un notable, louait des logements et des locaux essentiellement à des ressortissants étrangers en situation irrégulière en France. Ils étaient principalement issus du territoire des Balkans (Kosovars et Albanais) et, en plus de louer, sans aucun bail, les logements appartenant à cet homme,

ils travaillaient aussi pour lui au sein d'une de ses sociétés artisanales qui proposait de la rénovation de bâtiments et de logements. Le système aurait duré au moins cinq ans.

(…)

Au cours des perquisitions, plus de cinquante ressortissants ont été arrêtés alors qu'ils sont en situation irrégulière et contraints de travailler pour leur logeur. Côté saisi, plus d'un kilo de cocaïne a été saisi chez certains locataires d'appartements. Les stupéfiants servaient à payer le propriétaire et l'intermédiaire. Les autres travaillaient au noir pour s'acquitter de leur loyer. « Dans cette affaire, les personnes impliquées ont optimisé leur patrimoine en utilisant des étrangers sans titre et avec un détachement de toute forme d'humanité. S'ils ne payaient pas, ils étaient menacés d'être dénoncés » , précise Olivier Aubry.

Le trio a été présenté au juge d'instruction hier dans la journée. Ce dernier les a mis en examen pour aide à l'entrée et au séjour d'étrangers en situation irrégulière commis en bande organisée, blanchiment de fraude fiscale aggravé, abus de biens sociaux aggravés, travail dissimulé. Le parquet a demandé le placement en détention du trio, mais seul le chef d'entreprise, Mario Vernagallo, 53 ans, a été placé en détention provisoire. Sa femme et l'intermédiaire ont été laissés libres, mais sous contrôle judiciaire.

L'Alsace

Merci à **Jerem**

Mario Vernagallo est président de l'Association brunstattoise de culture et de loisir

Son épouse Sara est conseillère municipale UDI